

[Guerre USA-OTAN](#)
[Économie](#)
[État Policier](#)
[Environnement](#)
[Pauvreté](#)
[Médias](#)
[Justice](#)
[9/11](#)
[Crimes de Guerre](#)
[Militarisation](#)
[Histoire](#)
[Science](#)

Dette du Venezuela : qui doit quoi à qui sous tutelle néocoloniale des Etats-Unis?

Par [Eric Toussaint](#)
 Mondialisation.ca, 03 septembre 2026
[CADTM](#) 21 août 2026

Région : Amérique latine & Caraïbe
 Thème: Économie, Histoire et Géopolitique, Pétrole,Gaz de schiste, Énergie
 Analyses: VENEZUELA



La restructuration de la dette du Venezuela qui se prépare actuellement n'est pas une bonne nouvelle pour le peuple vénézuélien. Elle risque de conduire à consacrer pendant de nombreuses années une part importante des revenus du pays, notamment des revenus pétroliers, au remboursement de créanciers étrangers, alors même que le Venezuela sort d'une période de crise économique profonde, de sanctions internationales, de confiscation ou de gel d'une partie de ses avoirs à l'étranger et qu'il vient de subir une catastrophe naturelle majeure.

La restructuration de la dette du Venezuela qui se prépare actuellement n'est pas une bonne nouvelle pour le peuple vénézuélien. Elle risque de conduire à consacrer pendant de nombreuses années une part importante des

revenus du pays, notamment des revenus pétroliers, au remboursement de créanciers étrangers, alors même que le Venezuela sort d'une période de crise économique profonde, de sanctions internationales, de confiscation ou de gel d'une partie de ses avoirs à l'étranger et qu'il vient de subir une catastrophe naturelle majeure.

Selon les informations publiées en juin 2026, le gouvernement intérimaire de Delcy Rodríguez s'apprête à reconnaître un ensemble de créances pouvant atteindre 240 milliards de dollars. Le chiffre est considérablement supérieur aux estimations qui circulaient auparavant comprises entre 150 et 170 milliards de dollars. Avec une économie dont le PIB serait aujourd'hui proche de 100 milliards de dollars, la dette ainsi évaluée représenterait plus de 200% du PIB.

Mais ce chiffre ne doit surtout pas être accepté comme une donnée incontestable. Les 240 milliards de dollars ne correspondent pas à une dette homogène. Ils regroupent des obligations souveraines, des dettes de l'entreprise publique pétrolière PDVSA, des emprunts bilatéraux, des créances commerciales, des intérêts accumulés et des créances résultant de sentences arbitrales ou d'accords d'indemnisation liés à des nationalisations et expropriations réalisées principalement pendant la présidence d'Hugo Chávez décédé en mars 2013.

La première question à poser est donc très simple : qui doit quoi à qui, au titre de quoi, pour quel montant et après quels paiements déjà effectués?

Cette question est d'autant plus importante que la restructuration se prépare dans des conditions politiques et économiques totalement exceptionnelles.

Une restructuration préparée sous tutelle américaine

Depuis l'agression militaire américaine du 3 janvier 2026, qui a entraîné la capture, la séquestration de Nicolás Maduro et de son épouse Cilia Flores et leur emprisonnement aux États-Unis, le Venezuela se trouve dans une situation de dépendance sans précédent à l'égard de Washington.

L'intervention américaine a également provoqué la mort d'une centaine de personnes, parmi lesquelles 32 Cubains qui participaient à la protection de la présidence vénézuélienne.

Delcy Rodríguez dirige depuis lors un gouvernement intérimaire qui exerce le pouvoir dans un contexte où les États-Unis disposent d'un poids politique, militaire et économique déterminant. Cette situation est particulièrement importante lorsqu'on examine la question de la dette, car elle concerne directement la principale richesse du pays : le pétrole.

Le Venezuela possède les premières réserves pétrolières prouvées du monde. Or, depuis janvier 2026, Washington exerce un contrôle néocolonial sur l'organisation des exportations pétrolières et sur les flux financiers qui en résultent. Selon des informations publiées récemment, les États-Unis auraient déjà collecté plus de 13 milliards de dollars de revenus issus du pétrole vénézuélien depuis janvier.

Lire : Le pétrole vénézuélien accaparé par Washington : que sont devenus les revenus pétroliers depuis le 3 janvier 2026?

Nous sommes donc face à une situation profondément paradoxale : des entités étrangères réclament au Venezuela des sommes considérables alors que la puissance qui l'a agressé militairement accapare ses revenus pétroliers qui constituent de très loin la principale source de recettes du pays.

Cette situation présente des caractéristiques que l'on peut légitimement qualifier de néocoloniales. Le Venezuela ne contrôle plus les revenus tirés de ses hydrocarbures. Washington contrôle leur collecte, leur conservation et leur décaissement. Cette situation est clairement néocoloniale. Des créanciers étrangers réclament au Venezuela des sommes considérables alors que la puissance qui l'a agressé militairement accapare ses revenus pétroliers qui constituent de très loin la principale source de recettes du pays.

La question de la dette ne peut donc pas être dissociée de celle du contrôle des ressources naturelles du Venezuela.

Une dette accumulée dans des conditions extraordinaires

Il serait également faux de considérer la dette vénézuélienne comme si elle s'était accumulée dans des conditions économiques et financières normales.

Les États-Unis ont commencé à imposer des sanctions financières majeures au Venezuela en août 2017, sous la première présidence Trump. Elles ont notamment limité les transactions portant sur la dette du gouvernement vénézuélien et de la principale entreprise pétrolière publique PDVSA. En janvier 2019, Washington a considérablement renforcé le dispositif en sanctionnant PDVSA et en bloquant les actifs relevant de la

juridiction américaine.

Ces sanctions ne permettent évidemment pas d'expliquer à elles seules l'ensemble de la crise vénézuélienne. Les choix économiques des gouvernements successifs, les erreurs de gestion, la corruption et l'effondrement de la production pétrolière doivent également être examinés. Mais l'inverse est tout aussi vrai : il est impossible d'analyser sérieusement la capacité du Venezuela à payer sa dette sans tenir compte des sanctions qui ont limité son accès au financement international et compliqué ses relations financières avec l'extérieur.

Il faut donc intégrer les sanctions dans l'audit de la dette et déterminer dans quelle mesure elles ont affecté les capacités de paiement et de refinancement du pays.

Des actifs vénézuéliens immobilisés à l'étranger

La situation est d'autant plus paradoxale qu'une partie des actifs du Venezuela est elle-même inaccessible aux autorités du pays.

Le cas le plus emblématique est celui de l'or détenu à la Banque d'Angleterre. Environ 31 tonnes d'or, représentant une valeur proche de 4 milliards de dollars, sont toujours immobilisées au Royaume-Uni.

En août 2026, les autorités vénézuéliennes ont demandé la restitution de cet or afin de pouvoir financer notamment la reconstruction consécutive aux séismes de juin. La demande est d'autant plus urgente que le pays doit faire face à des besoins considérables en matière de logement, de santé et d'infrastructures.

Ce cas pose une question fondamentale :

Comment peut-on exiger d'un État qu'il rembourse ses créanciers tout en l'empêchant d'utiliser librement une partie de ses propres réserves et de ses actifs détenus à l'étranger?

L'audit devra donc porter non seulement sur les dettes du Venezuela, mais aussi sur ses actifs immobilisés à l'étranger : leur montant, leur statut juridique, les décisions qui ont conduit à leur gel et les conditions permettant leur récupération.

Centerview, Mathieu Pigasse, Trump et la restructuration de la dette du Venezuela

Avec l'aval de Washington, en mai 2026, Delcy Rodríguez a confié à *Centerview Partners*, banque d'affaires aux États-Unis, la mission de conseiller le Venezuela dans la restructuration de sa dette souveraine et de celle de PDVSA.

Centerview travaille à l'élaboration d'un cadre macroéconomique et d'un plan destiné à ramener la dette à un niveau considéré comme «soutenable», afin de permettre au Venezuela de revenir progressivement sur les marchés financiers internationaux. Le gouvernement viserait un accord avec les créanciers avant la fin de 2026, mais il est très peu probable que ce délai soit respecté.

Le choix de *Centerview* mérite attention. Son bureau parisien est dirigé par Matthieu Pigasse. Selon une enquête du *Wall Street* [1], Matthieu Pigasse, qui se présente comme un banquier de gauche, s'est rendu le 24 janvier 2026 à la Maison-Blanche pour assister, en présence de Donald Trump, à une projection privée du documentaire *Melania*, consacré à l'épouse du président. Cette rencontre intervient alors que Pigasse cherchait à obtenir le mandat de restructuration de la dette du Venezuela et s'inscrit dans les démarches qui lui ont permis d'obtenir le soutien de Mauricio Claver-Carone, lequel a soutenu sa candidature auprès de Delcy Rodríguez. Il est utile de savoir que la relation entre Pigasse et Mauricio Claver-Carone (très proche de Trump) ne date pas d'hier. Claver-Carone et Pigasse ont collaboré en 2020 dans la restructuration de la dette de l'Équateur voulue par le gouvernement néolibéral de Lenin Moreno et par le FMI.

En septembre 2020, Trump avait fait élire, son conseiller pour l'Amérique latine, Mauricio Claver-Carone, d'origine cubaine comme Marco Rubio et aussi anti castriste que lui, à la présidence de la Banque interaméricaine de développement (BID), rompant avec la tradition qui réservait cette fonction à un ressortissant latino-américain ou caribéen. Évincé de la BID en 2022 par un vote unanime de sa direction [2], à la suite de cette recommandation après avoir augmenté de 50% la rémunération de sa protégée [3], Claver-Carone a conservé ses réseaux politiques et financiers et a été réintégré dans le dispositif latino-américain de Trump en 2025. Après son passage dans l'administration, il a poursuivi son activité dans le secteur privé tout en jouant en 2026 un rôle officieux d'intermédiaire entre Washington et Caracas. Il a notamment soutenu auprès de Delcy Rodríguez la candidature de Centerview et de Matthieu Pigasse qu'elle connaissait bien, tout en indiquant avoir consulté le Département d'État et le Trésor américains.

A noter que fin juillet 2026, Mauricio Claver-Carone a cessé de superviser le dossier vénézuélien pour l'administration Trump. Bien qu'il affirme avoir quitté volontairement cette fonction qu'il exerçait sans statut officiel, plusieurs sources citées par Reuters indiquent qu'il aurait été poussé vers la sortie, après des tensions croissantes au sein de l'administration Trump concernant son influence sur les négociations pétrolières, les investissements américains et la restructuration de la dette vénézuélienne. Reuters indique que la gestion du dossier doit désormais être assurée par une structure interministérielle dirigée par Marco Rubio, avec un dispositif renforcé à l'ambassade américaine à Caracas. A ce stade, *Centerview* demeure l'acteur financier chargé de la restructuration. Matthieu Pigasse intervient comme banquier privé mandaté par Caracas avec l'autorisation de Washington.

Concernant Mathieu Pigasse, lire : [Matthieu Pigasse, ou l'impoture d'un «banquier de gauche»](#), par Laurent Mauduit

Soulignons que Mathieu Pigasse a joué un rôle important dans la banque d'affaire Lazard jusqu'à son départ en 2020 notamment à l'occasion de la restructuration de la dette grecque de 2012 [4]. La restructuration de la dette grecque a été particulièrement néfaste. La comparaison avec la Grèce ne signifie évidemment pas que la situation de la Grèce en 2012 [5] et celle du Venezuela en 2026 soient identiques. Mais ce qu'il faut retenir de l'expérience grecque, c'est qu'une restructuration importante de la dette ne n'entraîne pas nécessairement la fin de la crise de la dette. Une partie de la dette peut être effacée ou restructurée tout en laissant au pays une charge insoutenable et en l'obligeant à poursuivre des politiques d'austérité qui portent atteinte durement et injustement aux conditions de vie de la majorité de la population (lire l'encadré «La restructuration de la dette grecque en 2012»).

La restructuration de la dette grecque en 2012

En 2012, la Troïka (composée du FMI, de la Banque centrale européenne et de la Commission européenne) a organisé une restructuration de la dette grecque concernant uniquement les créanciers privés, à savoir des banques privées des États de l'Union européenne qui avaient déjà réussi à fortement se désengager mais conservaient tout de même certaines créances sur la Grèce, et d'autres créanciers privés tels que des fonds de pension de travailleurs grecs. Cette restructuration impliquait une réduction de la dette grecque de l'ordre de 50 à 60% à l'égard des créanciers privés. La Troïka elle-même, qui avait prêté de l'argent à la Grèce à partir de 2010, a organisé la restructuration de la dette grecque en refusant de réduire les créances qu'elle détenait. Cette opération a été présentée comme une réussite par les médias dominants, les gouvernements occidentaux, le gouvernement grec ainsi que le FMI et la Commission européenne. On a tenté de faire croire à l'opinion publique internationale et à la population grecque que les créanciers privés avaient consenti des efforts considérables pour tenir compte de la situation dramatique dans laquelle se trouvait la Grèce. En réalité, cette opération n'a absolument pas été bénéfique pour le pays en général, et encore moins pour sa population. Après une baisse momentanée de la dette au cours de l'année

2012 et au début 2013, la dette de la Grèce est repartie à la hausse et a dépassé le niveau atteint en 2010-2011. Les conditions imposées par la Troïka ont entraîné une chute dramatique de l'activité économique du pays, le PIB a baissé de plus de 25% entre 2010 et début 2014. Et surtout, les conditions de vie de la population ont été dramatiquement dégradées : violation des droits économiques et sociaux et des droits collectifs, régression en matière de système de retraite, réduction drastique des services rendus par la santé publique et l'éducation publique, licenciements massifs, perte de pouvoir d'achat... Ajoutons de plus que l'une des conditions à l'allègement de la dette grecque était le changement de droit applicable et de juridiction compétente en cas de litige avec les créanciers. En somme, cette restructuration de dette peut être considérée comme totalement contraire aux intérêts de la population grecque et de la Grèce en tant que pays. De plus elle n'a pas permis de réduire la dette publique en pourcentage du PIB. En 2025, parmi les 27 pays membres de l'UE, la Grèce était toujours le pays dont la dette publique était la plus importante en comparaison du PIB. Voici les chiffres fournis par Eurostat : en 2012 : la dette publique grecque représentait 159,6% du PIB. En 2015, trois ans après la restructuration qui officiellement devait permettre une réduction importante de la dette publique, celle-ci avait atteint 176,7% du PIB. En 2019, après 8 ans d'austérité très forte que le FMI et le reste de la Troïka justifiaient au nom de l'amélioration des finances publiques de la Grèce, la dette publique représentait toujours 176,6% du PIB. En 2022, dix ans après la restructuration elle représentait 177,8% du PIB, soit nettement plus qu'avant la restructuration. En 2025, elle atteignait 146,1% du PIB (voir Eurostat), soit un pourcentage plus élevé qu'avant l'intervention du FMI et de la Troïka qui a commencé en 2010.

- [Généalogie du CADTM et des luttes contre les dettes illégitimes](#)
- [Rapport préliminaire de la Commission pour la vérité sur la dette publique grecque](#)
- [Le nouveau livre d'Eric Toussaint, Capitulation entre adultes, gratuitement en ligne!](#)

Il faut donc regarder au-delà du pourcentage d'annulation annoncé.

Même si la dette vénézuélienne de 240 milliards de dollars était réduite de 50%, il resterait 120 milliards à payer. Avec une réduction de 65%, il resterait encore 84 milliards de dollars. Dans les deux cas, la dette résiduelle et sa charge seraient énorme fardeau au regard du poids actuel de l'économie et des recettes publiques.

La question n'est donc pas seulement de savoir combien les créanciers accepteront d'abandonner. Il faut savoir combien restera à payer, à quel taux, sur quelle durée, avec quelles garanties, à quelles conditions et avec quel accès aux revenus futurs du pétrole.

Comment expliquer qu'on soit passé, entre mai et juin 2026, d'une dette de 150 milliards de dollars à une dette de 240 milliards de dollars?

De toute manière, il faut prendre les chiffres annoncés avec la plus grande précaution et un authentique esprit critique.

À la fin mai 2026, tous les médias qui ont annoncé le choix de la banque *Centerview* et de Matthieu Pigasse pour aider Caracas à restructurer sa dette indiquaient que celle-ci atteignait environ 150 milliards de dollars. Un mois plus tard, le gouvernement de Delcy Rodríguez avance un chiffre de 240 milliards de dollars. Pourquoi une telle différence?

L'explication suivante paraît raisonnable : puisque le gouvernement vénézuélien et *Centerview* auront intérêt à présenter le résultat de la restructuration comme un succès, ils ont également intérêt à gonfler publiquement le montant de la dette au début de la négociation. En effet, si à l'issue du processus la dette était ramenée, par exemple, à 120 milliards de dollars, ils pourraient se prévaloir d'un grand succès en annonçant une réduction de moitié de la dette. Cette présentation arrange également les créanciers, puisqu'elle leur ouvre de plus grandes perspectives pour augmenter leurs gains ou limiter leurs pertes.

Ce qui est sûr, c'est que le montant de la dette annoncé est exagéré et qu'il faut méticuleusement vérifier ses différentes composantes : les dettes réclamées par les différents créanciers, les montants des pénalités et des compensations revendiquées par les différents protagonistes, la valeur de marché des titres de dette, leur légitimité, leur légalité, etc.

De quoi sont constitués les 240 milliards de dollars?

Avec toutes les réserves d'usage, il est essentiel de distinguer les différentes catégories de «créances».

Une première composante est constituée des obligations souveraines du Venezuela et des obligations de PDVSA. Le principal est estimé à environ 60 milliards de dollars, auquel s'ajouteraient quelque 40 milliards de dollars de retards de paiement d'intérêts accumulés depuis le défaut de paiement de 2017. On verra plus loin qu'en réalité ce chiffre est très exagéré car il ne prend pas en compte la valeur des titres en question sur le marché des dettes.

Une deuxième composante est constituée des dettes bilatérales, notamment envers la Chine et la Russie, auxquelles s'ajoutent les dettes envers le Club de Paris et différentes institutions financières régionales.

Une troisième composante correspond aux créances commerciales des entreprises étrangères, notamment les sommes dues par PDVSA à des compagnies pétrolières étrangères. Le *Financial Times* évoque jusqu'à 50 milliards de dollars de factures impayées aux compagnies pétrolières.

Enfin, une autre catégorie, particulièrement importante pour notre analyse, est constituée des créances résultant de procédures judiciaires et arbitrales internationales, notamment celles liées aux nationalisations et expropriations effectuées sous Hugo Chávez.

Le *Financial Times* évoque plus de 20 milliards de dollars de créances juridiques.

Mais ces différentes catégories ne peuvent être mises sur le même plan.

Une obligation souveraine, une facture impayée à une compagnie pétrolière et une indemnité fixée par un tribunal arbitral à la suite d'une expropriation ne sont pas des créances de même nature.

Les créances issues des nationalisations de l'époque Chávez

Cette question mérite une attention particulière.

Le gouvernement de Hugo Chávez a procédé à de nombreuses nationalisations et reprises de contrôle dans les secteurs pétrolier, minier, industriel et agricole.

Il faut cependant éviter une présentation juridiquement erronée : le droit international n'interdit pas les nationalisations ou les expropriations. Les États disposent du droit de reprendre le contrôle d'activités ou de ressources naturelles, notamment pour des motifs d'intérêt public, sous réserve des obligations internationales qu'ils ont souscrites et notamment des règles relatives à l'indemnisation.

Dans plusieurs cas vénézuéliens, le gouvernement de Chavez avait donc prévu ou proposé une indemnisation afin de respecter le droit international.

Le contentieux a porté notamment sur le montant de cette indemnisation. Les entreprises concernées estimaient que les sommes proposées étaient insuffisantes au regard des traités de protection des investissements qu'elles invoquaient. Elles ont donc saisi des tribunaux arbitraux

internationaux.

Il est important de le préciser, car il serait trompeur d'écrire que le Venezuela aurait systématiquement exproprié sans indemniser.

Sous Hugo Chávez (président du Venezuela de 1999 à 2013), les nationalisations ont donné lieu à des situations très différentes. Dans plusieurs cas — CANTV, Electricidad de Caracas, Banco de Venezuela, Sidor et les cimenteries Holcim, Lafarge et Cemex — le gouvernement a négocié directement avec les propriétaires et versé des compensations parfois très importantes. En tout plus de 7 milliards de dollars ont été versés aux propriétaires des entreprises qui viennent d'être mentionnées.

Dans d'autres cas, les négociations ont échoué et les entreprises ont porté plainte contre le Venezuela devant différentes tribunaux. C'est le cas notamment de deux sociétés pétrolières étasuniennes, ExxonMobil et ConocoPhillips; de 3 sociétés canadiennes d'extraction de l'or comme Gold Reserve, Crystallex, Rusoro; de FertiNitro (coentreprise vénézuélienne produisant de l'ammoniac et de l'urée, détenue notamment à 35% par l'américain Koch Industries), de Tidewater (entreprise étasunienne de services maritimes aux compagnies pétrolières offshore), d'Owens-Illinois (entreprise étasunienne spécialisée dans la fabrication de récipients et bouteilles en verre, notamment pour l'industrie alimentaire et des boissons) et de Monaca (filiale vénézuélienne du groupe mexicain Gruma, spécialisée dans la production de farine de maïs et de blé). Différents tribunaux, dont le tribunal de la Banque mondiale, ont condamné le Venezuela à verser plusieurs milliards de dollars de compensations, et une partie importante de ces créances n'a jamais été effectivement payée, ou seulement partiellement.

Quand on passe en revue les réclamations des entreprises citées plus haut, on s'aperçoit qu'elles ont eu tendance à demander des compensations énormes, au point que les tribunaux qu'elles ont saisi du litige bien qu'ils leur ait été favorable ont considérablement réduit les montants effectivement alloués sous formes d'indemnités ou de compensations. Dans le cas de la pétrolière US ConocoPhillips qui exigeait du Venezuela un peu plus de 30 milliards de dollars, le tribunal de la Banque mondiale (le CIRDI), a condamné le pays à verser 8,5 milliards de dollars.

Aujourd'hui, les questions suivantes se posent :

- Accorde-t-on une légitimité aux réclamations des grandes sociétés privées et accepte-t-on les sentences rendues par des institutions comme le CIRDI, le tribunal de la Banque mondiale?
- Quelle somme avait été proposée ou versée par le Venezuela?
- Quelle somme a finalement été fixée par les tribunaux?
- Quels intérêts ont été ajoutés?
- Quels paiements ont été effectués depuis?
- Et quel solde reste réellement dû?

En tout cas, il ne faut pas accepter les montants aujourd'hui réclamés.

Il faut les auditer.

Cet audit doit intégrer l'impact humain et environnemental de l'activité passée des grandes sociétés qui réclament des indemnités. En effet, il faut calculer la valeur des dommages que ces entreprises ont causé et demander des réparations. Les dommages provoqués par les sociétés pétrolières ou aurifères sont particulièrement élevés. Cet aspect n'a jamais été pris en compte par les tribunaux qui ont condamné le Venezuela à payer des compensations aux entreprises. Le Venezuela doit exiger justice.

Pourquoi Chávez, Morales et Correa ont-ils quitté le tribunal de la Banque mondiale?

Cette question doit également être replacée dans son contexte historique.

La Bolivie d'Evo Morales, l'Équateur de Rafael Correa et le Venezuela de Hugo Chávez avaient contesté le système d'arbitrage investisseur-État créé par la Banque mondiale et considéré qu'il accordait un pouvoir excessif aux grandes entreprises transnationales au détriment de la capacité des États à exercer leur souveraineté sur leurs ressources naturelles. L'institution en question fait partie du groupe banque mondiale et s'appelle le CIRDI (Centre international de règlement des différends en matière d'investissement).

La Bolivie a dénoncé la Convention du CIRDI le 2 mai 2007, avec un retrait effectif le 3 novembre de la même année. L'Équateur l'a dénoncée le 6 juillet 2009, avec un retrait effectif le 7 janvier 2010. Le Venezuela a finalement notifié son retrait le 24 janvier 2012, lequel est devenu effectif le 25 juillet 2012.

[Le CADTM avait à l'époque salué ces décisions](#), précisément parce que nous considérons que le système du CIRDI était trop favorable aux intérêts des investisseurs privés et limitait la capacité des États à reprendre le contrôle de leurs ressources naturelles [6]

Il est nécessaire de remettre en cause la validité des sentences du CIRDI et de les auditer.

Les sanctions et les défauts de paiement

Le Venezuela est en défaut sur une grande partie de sa dette obligataire depuis 2017.

Mais ce défaut doit lui aussi être replacé dans son contexte.

Les sanctions américaines ont progressivement fermé au Venezuela une partie de l'accès aux marchés financiers internationaux. Les sanctions contre PDVSA ont également fortement compliqué la possibilité pour l'entreprise pétrolière publique de gérer normalement ses flux financiers.

Il faut donc distinguer deux choses : les responsabilités du gouvernement vénézuélien dans l'accumulation et la gestion de la dette, les possibles cas de corruption de fonctionnaires par des entreprises créancières doivent être examinés, et les effets des sanctions américaines sur la capacité de l'État à honorer ou à refinancer ses engagements, qui doivent eux aussi être documentés.

Un audit sérieux doit prendre en considération les deux dimensions.

Le FMI revient dans le jeu

Sous pression de Donald Trump et de Marco Rubio, le FMI a officiellement renoué avec les autorités vénézuéliennes en avril 2026, après plusieurs années d'interruption.

Il faut cependant préciser qu'à ce stade le FMI n'est pas le négociateur de la restructuration et que l'analyse de soutenabilité de la dette n'est pas conduite directement par lui. C'est *Centerview* qui joue ce rôle.

Le retour du FMI n'en est pas moins important.

Dans les restructurations de dette souveraine, le FMI joue traditionnellement un rôle central dans l'établissement du cadre macroéconomique et dans la définition de la dette considérée comme soutenable.

Le risque est donc de voir se mettre en place un nouveau cycle : restructuration de la dette actuelle, retour sur les marchés internationaux, nouveaux emprunts, puis remboursement des anciennes et des nouvelles dettes grâce aux futurs revenus pétroliers.

Emprunter pour rembourser : c'est précisément le mécanisme qui peut transformer une restructuration en nouveau cycle vicieux d'endettement.

Une catastrophe majeure : les séismes du 24 juin 2026

À cette situation déjà extrêmement difficile s'est ajoutée une catastrophe naturelle d'une ampleur exceptionnelle.

Le 24 juin 2026, deux séismes de magnitude 7,2 et 7,5 sur l'échelle de Richter ont frappé le Venezuela. Ils ont causé d'importantes destructions dans plusieurs États et affecté des infrastructures essentielles.

Au 14 juillet, les autorités vénézuéliennes faisaient état de 4 734 morts, 16 740 blessés et près de 18 000 personnes sans logement.

L'évaluation des dégâts est également considérable. Le Programme des Nations unies pour le développement estimait dès le 26 juin les dommages physiques directs à 6,7 milliards de dollars. Une évaluation ultérieure de l'ONU a porté le montant des dommages directs aux bâtiments et aux infrastructures à environ 37 milliards de dollars, sans même inclure les pertes économiques indirectes ni l'ensemble des coûts de reconstruction.

Cette catastrophe devrait nécessairement conduire à reconsidérer les obligations financières du Venezuela.

Il serait absurde d'exiger d'un pays frappé par une telle catastrophe qu'il consacre prioritairement ses ressources disponibles au remboursement de créanciers étrangers alors qu'il doit reconstruire des logements, des hôpitaux, des réseaux d'eau, des routes, des infrastructures énergétiques et des services publics.

La reconstruction doit primer sur le service de la dette.

À tout le moins, un moratoire sur le service de la dette sans accumulation de pénalité et d'intérêts de retard devrait être instauré afin de permettre au pays de faire face à l'urgence humanitaire et à la reconstruction.

La catastrophe doit également être intégrée à toute analyse sérieuse de la soutenabilité de la dette.

Qui a vérifié le montant avancé de 240 milliards de dollars de dette?

Le chiffre de 240 milliards de dollars est considérable, mais il ne suffit pas de l'annoncer. Il faut pouvoir en établir la composition et la justification.

Il faut savoir :

- quelles obligations sont encore effectivement dues;
- quelles dettes sont celles de l'État et lesquelles sont celles de PDVSA;
- quels emprunts ont été contractés auprès de la Chine, de la Russie et d'autres États;
- quelles créances sont détenues par les entreprises étrangères;
- quelles sentences arbitrales ont été rendues;
- quelles indemnisations ont été proposées ou déjà versées;
- quels paiements ont été effectués depuis les sentences;
- quels intérêts ont été accumulés;
- quelles créances sont encore contestées;
- quelles garanties ont été accordées aux créanciers;
- quels actifs publics ont été donnés en garantie;
- quelles commissions ont été versées aux banques d'affaires et aux cabinets d'avocats.

Il faut également essayer de mesurer la dette publique interne même si elle ne fait pas à ce stade partie du projet de restructuration qui concerne la dette publique externe.

Mais il faut également examiner l'actif du Venezuela.

- Quels sont ses revenus pétroliers?
- Quels sont ses actifs à l'étranger?
- Quelle quantité d'or est immobilisée au Royaume-Uni?
- Quels sont les autres avoirs gelés?
- Quels revenus pétroliers sont aujourd'hui contrôlés ou administrés par des autorités américaines?

Combien ces actifs auraient-ils rapporté s'ils avaient été disponibles?

Il faut donc auditer le passif et l'actif.

Que pourrait signifier pour les créanciers une restructuration de la dette avec une décote de 50%?

La valeur nominale d'une créance ne correspond pas nécessairement au montant réellement investi par son détenteur actuel. Les obligations vénézuéliennes et celles de PDVSA se négocient depuis plusieurs années sur un marché secondaire à des prix très inférieurs à leur valeur nominale. Certaines obligations de PDVSA se négociaient autour de 12 à 13 cents pour un dollar de nominal en 2024. Elles ont ensuite fortement remonté, atteignant plus de 40 cents pour certaines émissions en 2026.

Cette évolution est essentielle pour comprendre les intérêts en présence dans la restructuration. Un fonds qui aurait acheté pour 12 cents une créance d'une valeur nominale de 1 dollar et qui récupérerait finalement 50 cents dans le cadre de la restructuration aurait plus que quadruplé son investissement. S'il récupérerait 60 cents, son gain atteindrait 400%. Une réduction de 50 ou 60% de la dette nominale ne signifie donc nullement que les détenteurs actuels des créances subiraient une perte équivalente sur les capitaux qu'ils ont réellement investis. Certains investisseurs spécialisés dans les dettes en difficulté peuvent au contraire réaliser des gains considérables.

Il est dès lors indispensable de distinguer la valeur nominale des créances, leur valeur de marché et leur prix d'acquisition par leurs détenteurs actuels. Dans le cadre d'un audit citoyen, il faudrait également chercher à identifier les principaux détenteurs actuels de la dette et, lorsque cela est possible, les conditions auxquelles ils ont acquis leurs créances.

Dans un prochain article, je montrerai différents scénarii de restructuration avec une estimation des gains et des pertes pour les détenteurs de la dette et je ferai une série de propositions allant dans le sens de la souveraineté du pays et du peuple.

Pour un audit citoyen de la dette et des comptes publics

La conclusion s'impose : avant toute restructuration globale de la dette, il faut mettre en place un audit citoyen de la dette et des comptes publics du Venezuela [7] .

Cet audit doit être indépendant des créanciers, des banques d'affaires chargées de négocier la restructuration et des institutions financières internationales.

Il doit associer les organisations sociales, syndicales, universitaires et citoyennes et disposer d'un accès complet aux informations nécessaires.

Il doit porter sur les revenus de l'État, les revenus pétroliers, les comptes de PDVSA, les contrats pétroliers, les emprunts, les garanties, les remboursements effectués et les actifs détenus à l'étranger.

Il doit mesurer l'impact sur la population et sur la nature de l'activité passée des grandes sociétés qui réclament des indemnités. Il convient en effet d'évaluer les dommages causés par ces entreprises et d'exiger qu'elles en assurent la réparation. Les dommages provoqués par les sociétés pétrolières, minières, etc. sont particulièrement importants. Cet aspect n'a jamais été pris en compte par les tribunaux qui ont condamné le Venezuela à verser des compensations aux entreprises.

- Il doit également examiner l'ensemble des créances réclamées au Venezuela, en distinguant :
 - la dette effectivement due;
 - la dette déjà remboursée;
 - les créances contestées;
 - les créances résultant de sentences arbitrales;
 - les indemnités négociées après les nationalisations;
 - les intérêts accumulés;
 - les éventuelles créances juridiquement contestables;
 - et les créances dont la légitimité doit être examinée.

L'objectif est de refuser que le peuple vénézuélien soit condamné à rembourser pendant des décennies une masse de créances dont l'origine, la composition, le montant réel et les paiements déjà effectués n'auraient pas été publiquement vérifiés.

Reprendre la souveraineté sur les ressources et sur la dette

La question de la dette est inséparable de celle de la souveraineté.

Le Venezuela possède des ressources naturelles considérables. Mais la souveraineté sur ces ressources ne peut pas se limiter à la propriété juridique des gisements.

Elle signifie que **le peuple vénézuélien doit pouvoir décider de l'utilisation de ces ressources et contrôler les comptes publics dans lesquels les revenus de ces ressources sont affectés.**

Les revenus pétroliers doivent en priorité permettre de reconstruire le pays, de développer les services publics, de garantir l'accès à la santé, à l'éducation, au logement et à l'alimentation et de reconstruire les infrastructures détruites.

Ils ne peuvent être considérés comme une source de remboursement destinée en priorité à rassurer les marchés financiers et les créanciers.

La question fondamentale est donc la suivante :

au lieu de demander aux créanciers ce qu'ils sont prêts à accepter, il faut demander au peuple vénézuélien ce qui doit réellement être payé, à qui, pourquoi et dans quelles conditions.

Il est recommandé d'obtenir qu'un gouvernement authentiquement dévoué au peuple obtienne l'annulation de toutes les dettes illégitimes ou illégales ou décrète une répudiation de celles-ci.

La perspective d'une restructuration de la dette avec annulation de toutes les dettes illégitimes ou illégales ne doit pas être conçue comme l'antichambre du retour du Venezuela sur les marchés financiers internationaux. Un nouveau modèle de politique économique et sociale doit être mis en pratique afin que les grandes fortunes du pays, les grandes entreprises nationales et étrangères versent au trésor public de quoi réduire au minimum la nécessité de recourir à de nouveaux emprunts. En complément, il est nécessaire d'exclure le recours aux marchés financiers pour rembourser d'anciennes dettes illégitimes ou illégales.

La perspective d'une restructuration de la dette doit être l'occasion d'ouvrir un débat public sur le financement des dépenses publiques, l'utilisation et la protection des ressources naturelles, l'avenir économique du pays pour assurer le bien-être de la population.

Il s'agit finalement de reconquérir ce qui appartient au peuple vénézuélien :

- la souveraineté sur ses ressources;
- la souveraineté sur ses revenus;
- la souveraineté sur ses comptes publics;
- la souveraineté sur sa dette;
- la souveraineté sur ses choix économiques et sociaux.

Une souveraineté pleine et entière ne peut exister lorsque la principale richesse du pays est placée sous le contrôle unilatéral d'une puissance étrangère, lorsque des actifs nationaux restent gelés à l'étranger et lorsque les décisions engageant pour plusieurs décennies les revenus futurs du pays sont négociées entre le gouvernement, les banques d'affaires et les créanciers internationaux.

Conclusion

Avant de décider combien le Venezuela doit rembourser, il faut savoir ce qu'il doit réellement. Au lieu de garantir aux créanciers l'accès aux revenus futurs du pétrole, il faut rendre au peuple vénézuélien la maîtrise de cette richesse. Au lieu de parler du retour du Venezuela sur les marchés financiers, il faut permettre au Venezuela de reconquérir sa souveraineté économique. C'est pourquoi la priorité devrait être un moratoire sur le service de la dette, suivi d'un audit citoyen complet des comptes publics, de la dette, des revenus pétroliers et des actifs du Venezuela. La reconstruction du pays et la satisfaction des besoins de sa population doivent passer avant le remboursement des créanciers.

Annexe : Tableau avec une estimation du montant des réclamations financières à l'égard du Venezuela (en milliards de dollars US). Les chiffres indiqués correspondent aux réclamations des créanciers qui doivent être auditées et peuvent aboutir à des annulations/répudiations.

Créance	Ordre de grandeur	A auditer de manière intégrale
Obligation souveraine + PDVSA	60 M ^d \$	Montant du principal, clauses contractuelles, détenteurs, garanties
Intérêts non payés depuis 2017	40 M ^d \$	Vérification du calcul et des taux appliqués
Entreprises pétrolières et fournisseurs	De 30 à 50 M ^d \$	Factures réellement dues, contrats, livraisons et paiements déjà effectués
Sentences arbitrales / contentieux d'expropriations	20 M ^d \$	Indemnités déjà versées, sentences, intérêts, paiements et soldes réels
Chine	De 10 à 20 M ^d \$	Contrats, remboursements déjà effectués et garanties pétrolières
Russie	6 M ^d \$	Contrats et paiements effectués
Club de Paris	8,7 M ^d \$	Composition exacte et historique des remboursements
Banques multilatérales	4 M ^d \$	Nature et statut juridique des créances
Total :	Soit environ 180 à 210 milliards de dollars	À identifier et auditer intégralement

Source : compilation des données disponibles au 15 août 2026, principalement *Financial Times* et *Reuters*.

L'auteur remercie Patrick Saurin pour sa relecture.

Notes :

- [1] Alexander Saeedy, Ben Dummett et Kejal Vyas, « The Socialist Banker Venezuela Hired to Fix Its Finances and Bring Back Investors Centerview's Matthieu Pigasse is helping Caracas restructure around \$150 billion in debt », Wall Street Journal, publié le 26 mai 2026. L'article est réservés aux abonné-es du WSJ.
- [2] Conseil d'administration (les 14 administrateurs exécutifs) de la BID a recommandé à l'unanimité son éviction le 22 septembre 2022. La décision finale a été prise le 26 septembre 2022 par le Conseil des gouverneurs.
- [3] Son éviction n'est pas étrangère au fait que Joe Biden qui présidait les Etats-Unis voulait se débarrasser d'un homme de Trump à la tête de la BID, une institution financière multilatérale très importante dans les Amériques.
- [4] Extrait de wikipedia : « Au sein de la banque Lazard, il prend la tête de l'activité « conseil aux gouvernements » en 2003, devient en 2005 directeur du marketing et vice-président de Lazard Europe, puis codirecteur général délégué de Lazard France (en septembre 2009). En avril 2010, il est nommé seul dirigeant de Lazard en France et responsable mondial des activités de fusions et acquisitions en avril 2015. Il fait partie des banquiers d'affaires les plus actifs en Europe en 2015. Il intervient régulièrement dans le conseil aux gouvernements, et participe à la restructuration des dettes de l'Argentine, du Venezuela, de l'Équateur, mais aussi des dettes grecque et ukrainienne, de la dette irakienne. Il conserve cette activité lorsqu'il rejoint Centerview Partners en 2020, et obtient notamment dans ce cadre en 2026 la restructuration de la dette du Venezuela. » https://fr.wikipedia.org/wiki/Matthieu_Pigasse,
- [5] Dans mon article sur les Conseillers de Yanniss Varoufakis publié en mai 2025 23325 , j'écrivais :
« Yanis Varoufakis se félicite également d'avoir accepté les services de la Banque Lazard et de son directeur, le Français Matthieu Pigasse. La banque Lazard avait collaboré, en échange de dizaines de millions d'euros de commission, à la restructuration de la dette grecque réalisée par la Troïka en 2012. Selon Varoufakis, Matthieu Pigasse et Daniel Cohen (professeur à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm à Paris et conseiller de Lazard qui l'accompagnait « ont réussi à me convaincre en me vantant les avantages de leur complicité, en s'excusant et me proposant leurs précieux services pro bono pour remettre la Grèce debout. Avec des transfuges de cette trempe à nos côtés, notre force technique était décuplée, voire plus. » » Source de cette citation : Y. Varoufakis, Conversations entre adultes. Dans les coulisses secrètes de l'Europe, Les Liens Qui Libèrent, Paris, 2017, 526 pages, chapitre 5, p. 131
J'écrivais en note de bas de page sur Pigasse et Lazard : La Banque Lazard est un groupe mondial de conseil financier et de gestion d'actifs. Entreprise franco-américaine à sa création en 1848, Lazard est aujourd'hui cotée à la bourse de New York et est présente dans 43 villes dans 27 pays. Son dirigeant le plus connu en France est Matthieu Pigasse. Sous sa conduite la banque a conseillé différents gouvernements en matière de dette ou de gestion d'actifs (entendez privatisations) : l'Équateur en 2008-2009 en ce qui concerne la dette, la Grèce en 2012 et en 2015, le Venezuela en 2012-2013. Mathieu Pigasse a des intérêts directs dans le Huffington Post, dans le magazine Les Inrockuptibles et dans le quotidien Le Monde (voir : Sandrine Cassini, Daniel Kretinsky et Matthieu Pigasse veulent augmenter leur participation au capital du Monde, https://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2019/07/17/daniel-kretinsky-et-matthieu-pigasse-veulent-accroitre-leur-participation-au-capital-du-monde_5490381_3236.html consulté le 18 août 2026). A la fin de l'année 2017, Matthieu Pigasse et la Banque Lazard se sont rangés aux côtés du régime corrompu et répressif du président congolais Denis Sassou-Nguesso pour l'aider dans ses relations avec les créanciers. Voir à ce propos Challenges, « Quand la banque Lazard dirigée par Mathieu Pigasse, rejoint Dominique Strauss Kahn et Stéphane Fouks, au chevet du Congo » https://www.challenges.fr/economie/quand-la-banque-lazard-dirigee-par-matthieu-pigasse-rejoint-dominique-strauss-kahn-et-stephane-fouks-au-chevet-du-congo_558075 consulté le 18 août 2026. Matthieu Pigasse a quitté la banque Lazard fin 2019 et a rejoint la société financière basée aux Etats-Unis Centerview Partners <https://www.centerviewpartners.com/> spécialisée dans les absorptions/fusions d'entreprise https://fr.wikipedia.org/wiki/Centerview_Partners
- [6] Cécile Lamarque, « Et de trois : après la Bolivie et l'Équateur, le Venezuela quitte le CIRD ! », CADTM, publié le 24 février 2012, 7655 consulté le 18 août 2026.
- [7] Il faut également essayer de mesurer la dette publique interne même si elle ne fait pas à ce stade partie du projet de restructuration qui concerne la dette publique externe.

La source originale de cet article est CADTM

Copyright © Eric Toussaint, CADTM, 2026

SHOP GLOBAL RESEARCH

Articles Par :

Eric Toussaint

A propos :

Eric Toussaint docteur en sciences politiques des universités de Liège et de Paris VIII, porte-parole du CADTM international et membre du Conseil scientifique d'ATTAC France. Il est l'auteur des livres, *Capitulation entre adultes* : Grèce 2015, une alternative était possible, Syllepse, 2000, *Le Système Dette. Histoire des dettes souveraines et de leur répudiation*, Les liens qui libèrent, 2017 ; *Bancocratie*, ADEN, Bruxelles, 2014 ; *Procès d'un homme exemplaire*, Éditions Al Dante, Marseille, 2013 ; *Un coup d'œil dans le rétroviseur. L'idéologie néolibérale des origines jusqu'à aujourd'hui*, Le Cerisier, Mons, 2010. Il est coauteur avec Damien Millet des livres *AAA, Audit, Annulation, Autre politique*, Le Seuil, Paris, 2012 ; *La dette ou la vie*, Aden/CADTM, Bruxelles, 2011. Ce dernier livre a reçu le Prix du livre politique octroyé par la Foire du livre politique de Liège. Il a coordonné les travaux de la Commission pour la Vérité sur la dette publique de la Grèce créée le 4 avril 2015 par la présidente du Parlement grec. Cette commission a fonctionné sous les auspices du parlement entre avril et octobre 2015.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca

[Vie privée](#)

Copyright © 2005-2026 Mondialisation.ca